



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 17 avril 2026

Le jeudi 30 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sis 14, rue Fortuné-Charlot, en séance publique, à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 33

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Bastien REDDING, Marine CARPENTIER, Franck GUILLEMIN,
Mohamed BOUROUIS, Anissa BOUGEANT, Hafid IABASSEN, Dalila KHORBI,
Casimir PIERROT, Marie-Claire LETY, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE,
Stéphane LARTIGUE, Gérald BOUTEILLÉ, Isabelle MOSER, Nassira BENOUARI,
Landry PERQUIS, Mustafa HECIMOVIC, Samir AMAOUCHE, Irina CARMINE,
Uriell MARQUEZ, Jennifer EL OUARDANI, Jennifer SKIBINE, Thibault PETIT,
Manuela MELO, Florence MARQUES

Excusés ayant donné pouvoir :

Adélaïde HAMITI donne procuration à Marine CARPENTIER,
Marylène DELAPLACE donne procuration à Franck GUILLEMIN,
Giraud PAYET donne procuration à Bastien REDDING,
Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE,
Cyril JOLY donne procuration à Gérald BOUTEILLÉ,
Fabrice MESNAGE donne procuration à Manuela MELO,
Sophie VINCENT donne procuration à Florence MARQUES

Absents :

Toufik LAADJAL, Régis PEDANOU

Secrétaire :

Thibault PETIT

Objet : Présentation du rapport annuel sur l'égalité Femmes - Hommes 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les communes de plus de 20 000 habitants, doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.

Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il reprend notamment les données du rapport social unique et comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. Ce bilan et ces orientations concernent notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

Ce rapport présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que définies à l'article 1^{er} de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il fixe des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, il comporte un bilan des actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de la commune. Il présente notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics. Il peut comporter également une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes dans la collectivité territoriale, à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ses politiques. Le rapport recense les ressources mobilisées à cet effet.

Ce rapport, annexé à la présente, appréhende donc la collectivité comme employeur en présentant la politique de ressources humaines de la ville en matière d'égalité professionnelle : recrutement, promotion professionnelle, rémunération...

Au-delà de l'état des lieux qui démontre une nouvelle fois que la proportion des femmes est plus importante que celles des hommes dans les effectifs (228 contre 113 hommes sur emplois permanents, soit 66,86 %), et que la majorité des services à la population sont occupés par des femmes (comme dans la plupart des communes de France), il comporte un état des actions menées et des ressources mobilisées en interne, et présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de cette égalité.

Le rapport valorise l'engagement de la commune, connu de longue date, en faveur notamment des droits des femmes autour de la journée du 8 mars ou de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes, et en interne, il met en exergue la représentation exemplaire des femmes dans les effectifs.

Parmi les autres mesures phares de l'année 2025, certaines peuvent être citées. Le magazine municipal de mars 2025 a consacré sa page histoire aux espaces publics au féminin et le parc Gisèle-Halimi a été inauguré en décembre. Une programmation culturelle spécifique a également eu lieu au Centre culturel Picasso et à l'espace Corot. La permanence pour les personnes victimes de violence, mise en place en 2020 a été fréquentée par de nombreuses personnes, dont 70 % de femmes. Un Forum santé dédié à la santé des femmes et des enfants s'est déroulé le 4 octobre 2025, dans le cadre d'octobre rose.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-24, L. 2121-29, L. 2311-1-2 et R. 1612-47,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales,

Vu l'avis du Comité social territorial du 21 avril 2026,

Vu le rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant que les communes doivent présenter un rapport annuel sur leur situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

Considérant que cette présentation doit avoir lieu préalablement aux débats sur le projet de budget,

Considérant que le rapport dresse un bilan des actions menées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des différents services de la commune, ainsi que sur les politiques qu'elle mène, en cette matière, sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

Considérant qu'il convient de prendre acte de la présentation de ce rapport, préalablement à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2025, annexé à la présente.

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil -95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Pour le Maire,
La Conseillère municipale
déléguée,



Jennifer SKIBINE

Mis en ligne sur le site internet de la commune le : 04 mai 2026

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Rapport 2025

La Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport égalité doit à la fois porter sur la politique de ressources humaines (égalité professionnelle entre les femmes et les hommes agents de la collectivité) et sur les politiques publiques en faveur des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes, auprès des habitantes et habitants du territoire.



Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260430-DEL26_065-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

1. POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

L'état des lieux

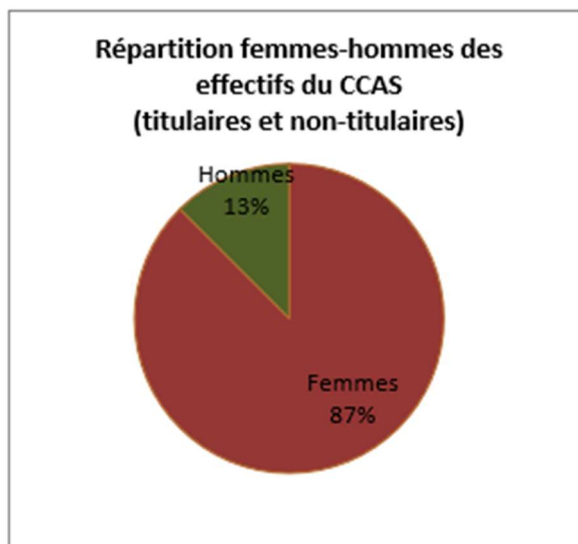
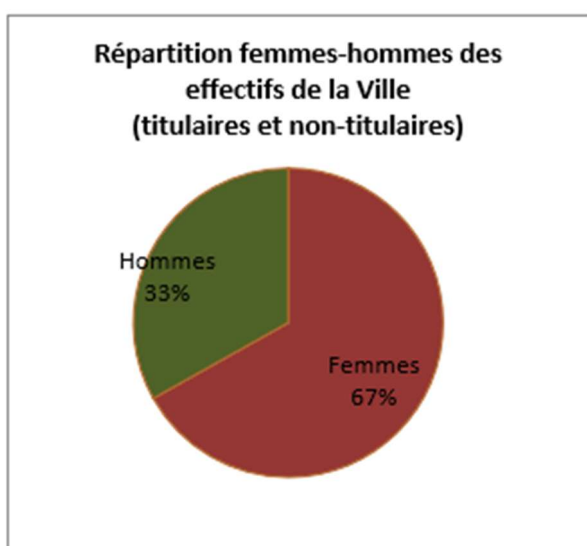
Au sein des effectifs permanents de la Ville, la proportion de femmes est majoritaire, avec 228 femmes pour 113 hommes, soit 66,86 % des agents.

Au CCAS, les effectifs se composent de 8 agents, dont 7 femmes et 1 homme, confirmant également une forte représentation féminine, soit 87,50 %.

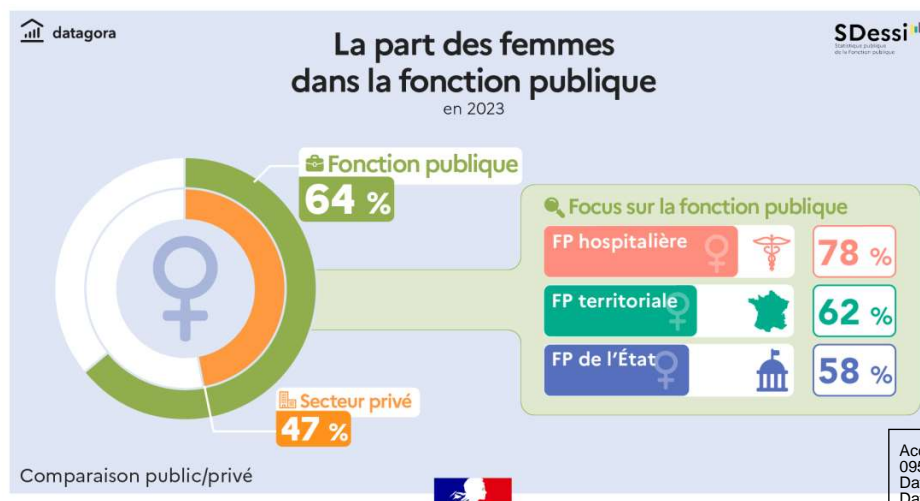
Il est de nouveau constaté que les services à la population sont majoritairement occupés par des femmes, comme c'est le cas dans de nombreuses communes en France. Les services de l'état civil, des affaires générales, de l'enfance, de l'éducation, de la petite enfance ou encore du CCAS sont ainsi fortement féminisés. Cette situation s'explique notamment par le fait que les formations et diplômes préparant à ces métiers sont majoritairement suivis et obtenus par des femmes.

Ce constat se reflète dans l'ensemble des indicateurs de ressources humaines, notamment en matière d'accès aux responsabilités, de déroulement de carrière, de formation et de recrutement.

En 2025, la part des femmes au sein de la Ville représente 67 % des effectifs contre 62% sur l'ensemble de la fonction publique territoriale.



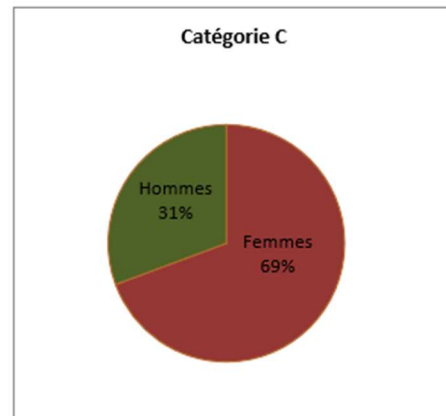
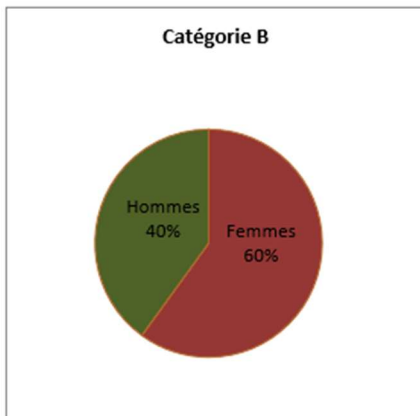
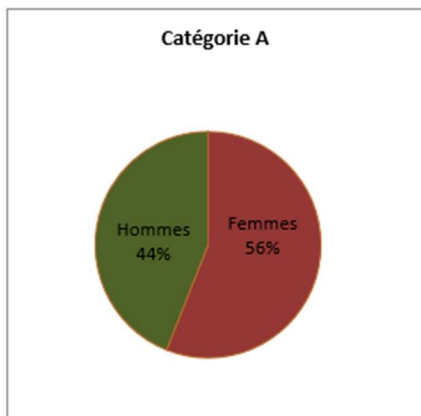
Au niveau national :



Répartition par catégorie hiérarchique

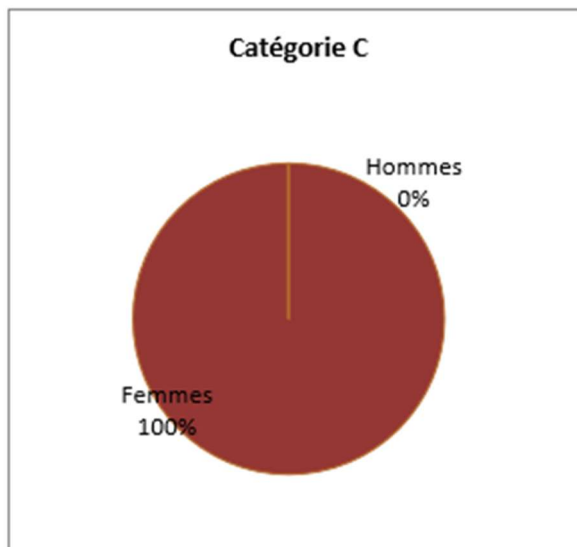
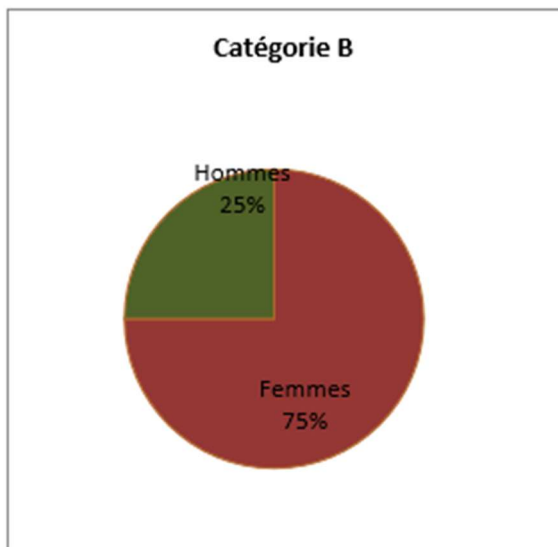
Effectifs de la Ville :

	Femmes	Hommes
cat A	14	11
cat B	33	22
cat C	181	80
Total	228	113



Effectifs du CCAS :

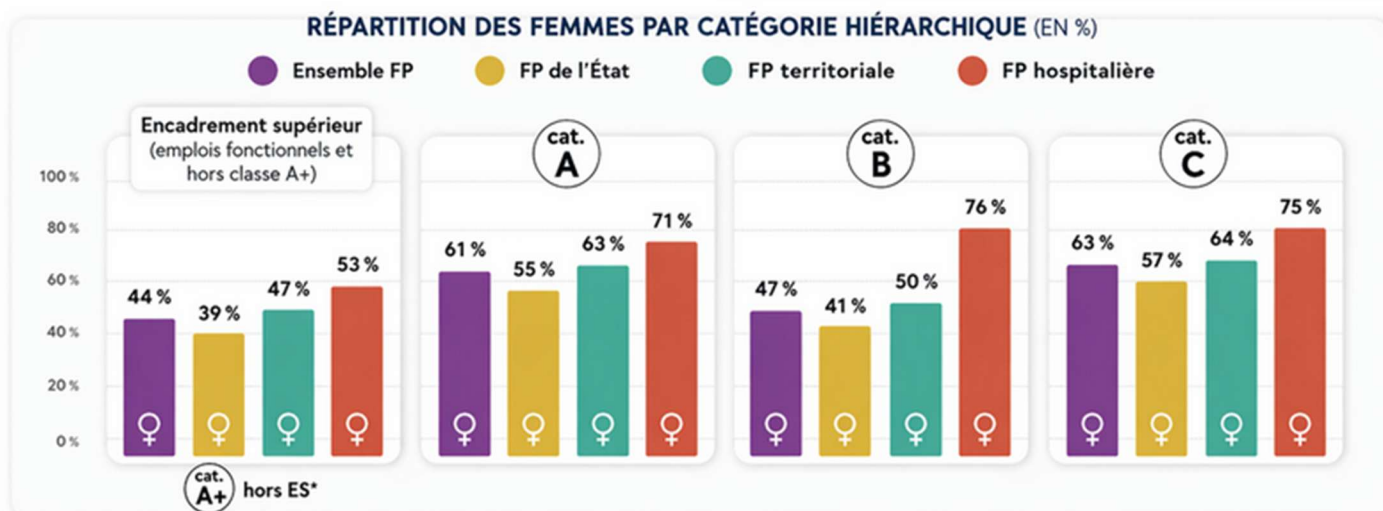
	Femmes	Hommes
cat A	0	0
cat B	3	1
cat C	4	0
Total	7	1



À Montigny-lès-Cormeilles, la part des femmes dans les effectifs est majoritaire, quelle que soit la catégorie hiérarchique.

Accusé de réception en préfecture
 095-219504248-20260430-DEL26_065-DE
 Date de télétransmission : 04/05/2026
 Date de réception préfecture : 04/05/2026

Au niveau national :

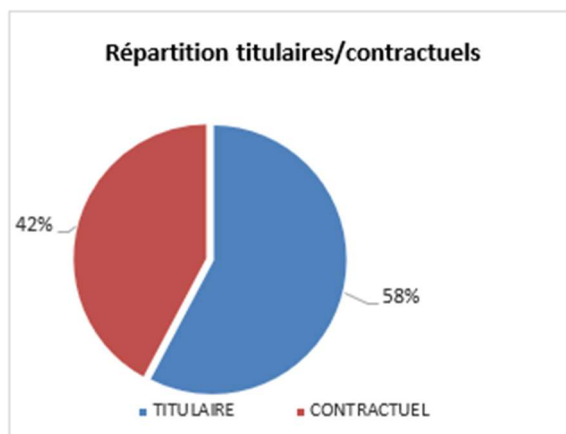
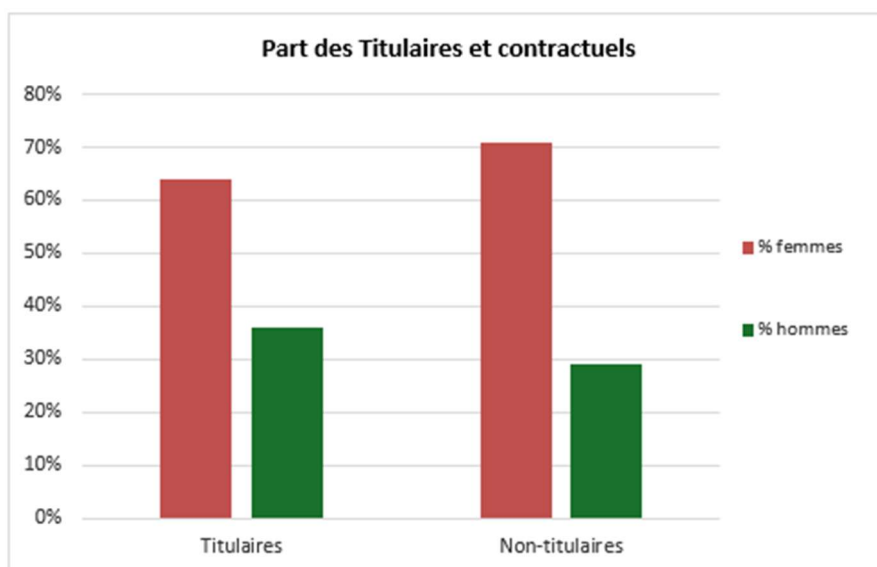


* Encadrement supérieur : inclut les emplois fonctionnels de direction et les emplois de hors classe de catégorie A.

i En 2023, **63 %** des agents de la fonction publique sont des femmes.
La fonction publique hospitalière est la plus féminisée, suivie de la fonction publique territoriale, puis de la fonction publique de l'État.

Répartition par statut des agents de la Ville

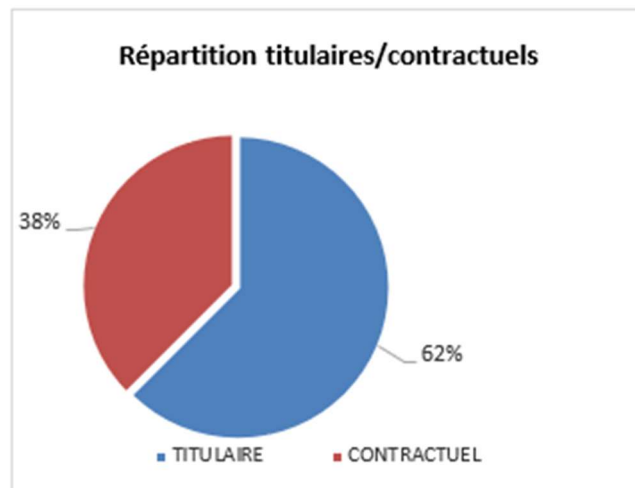
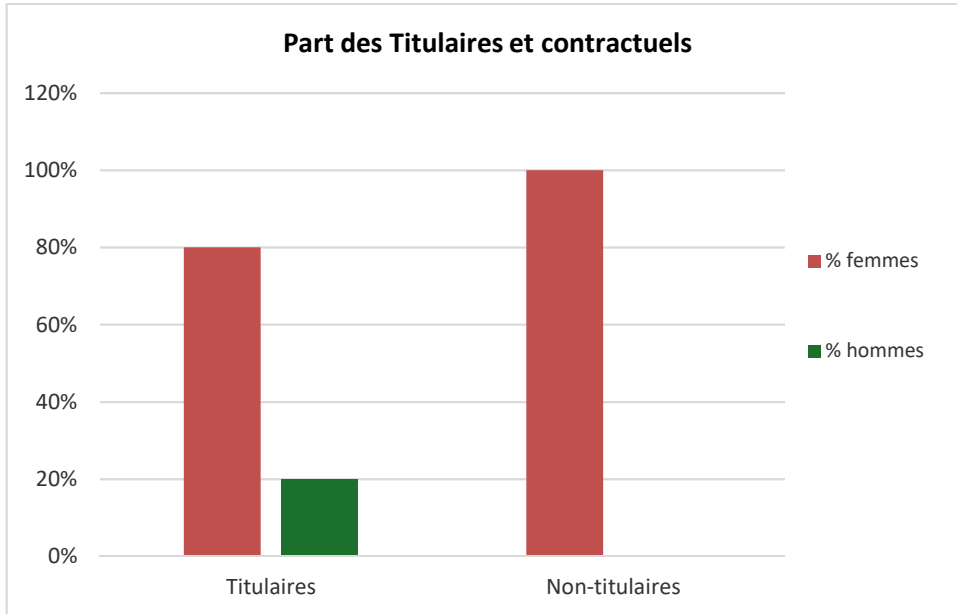
	% femmes	% hommes
Titulaires	64%	36%
Non-titulaires	71%	29%



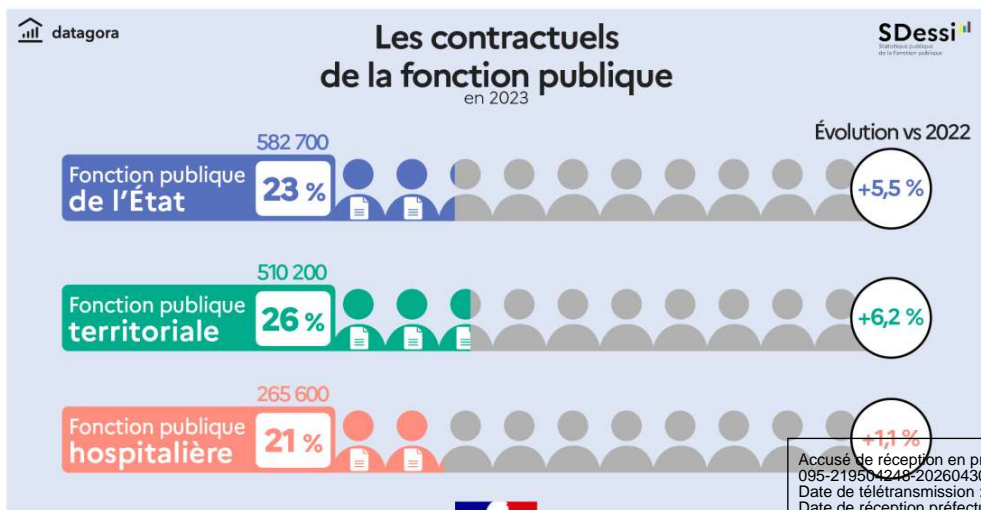
Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260430-DEL26_065-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Répartition par statut des agents du CCAS

	% femmes	% hommes
Titulaires	80%	20%
Non-titulaires	100%	0%



Au niveau national :



Répartition par filière des titulaires et contractuels des agents de la Ville

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	50	18	68	74%	26%
technique	73	58	131	0%	0%
animation	36	21	57	63%	37%
culturelle	12	9	21	0%	0%
sociale			0	0%	0%
médico-sociale	54	2	56	0%	0%
médico-technique			0	0%	0%
sportive	1	2	3	0%	0%
police municipale	2	3	5	0%	0%
incendie secours			0	0%	0%
TOTAL	228	113	341	67%	33%

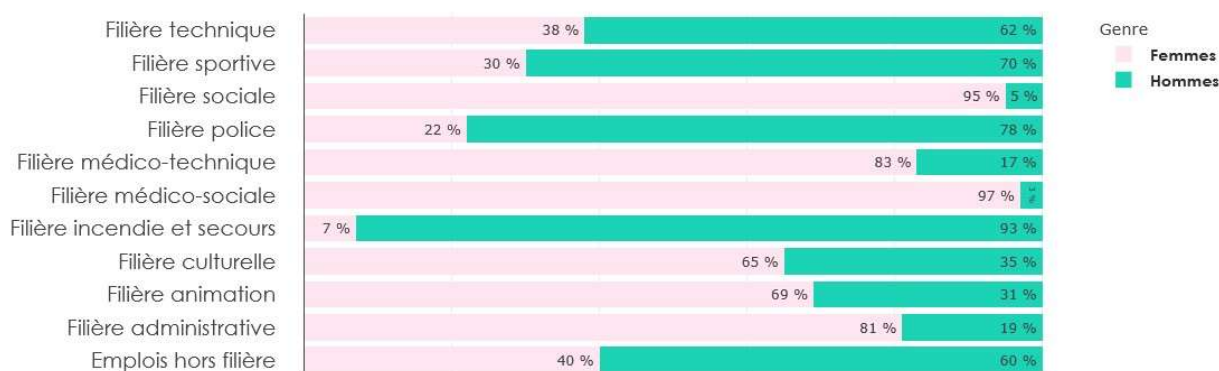
Comme déjà constaté, avec 67 % de femmes, la collectivité présente un taux de féminisation supérieur à la moyenne observée dans la fonction publique territoriale, établie autour de 62 %.

Répartition par filière des titulaires et contractuels des agents du CCAS

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	6	1	7	86%	14%
animation	1	0	1	100%	0%
TOTAL	7	1	8	88%	13%

Au niveau national :

Proportion Femmes-Hommes par filière en 2024



En effet, la répartition des femmes dans la fonction publique territoriale demeure fortement différenciée selon les filières d'emploi. Les filières administrative, sociale et médico-sociale apparaissent très largement féminisées, tandis que les filières techniques et de sécurité restent majoritairement masculines, traduisant une division sexuée persistante des métiers.

Répartition femmes-hommes sur le temps partiel

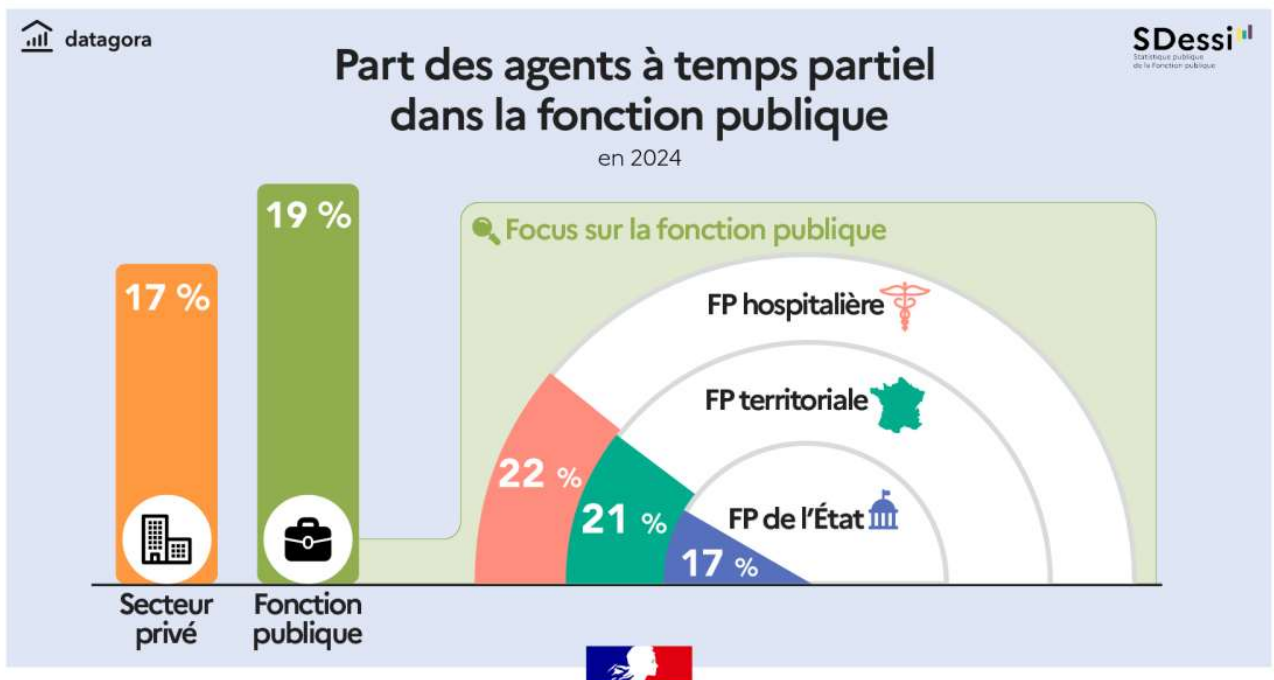
Catégorie		Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel	2	0
	Temps complet	12	11
	Total	14	11
Catégorie B	Temps partiel	14	10
	Temps complet	19	12
	Total	33	22
Catégorie C	Temps partiel	5	1
	Temps complet	176	79
	Total	181	80
Total toutes catégories	Temps partiel	21	11
	Temps complet	207	102
	Total	228	113

La proportion d'agents à temps partiel demeure faible et ne permet pas de mettre en évidence de différence significative entre les femmes et les hommes, au regard du nombre limité d'agents concernés.

Comme les années précédentes, la quasi-totalité des agents exerce à temps complet. Les temps partiels de droit pour élever un enfant restent peu fréquents au sein de la collectivité, ce qui peut s'expliquer notamment par la structure de la pyramide des âges.

Il est également à noter que les 8 agents du CCAS exercent l'ensemble de leurs fonctions à temps complet.

Au niveau national :



Le recours au temps partiel demeure fortement genré dans la fonction publique territoriale, les femmes y ayant significativement plus recours que les hommes. Cette situation traduit une répartition encore inégale des contraintes liées à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, enjeu également identifié au sein de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260430-DEL26_065-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Congé parental

Femmes	3
Hommes	1
Total	4

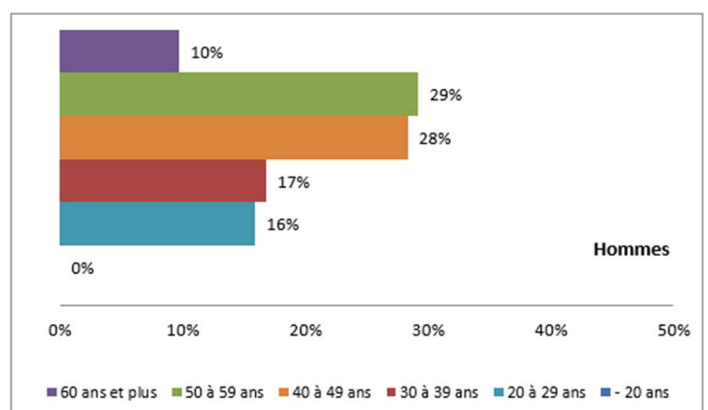
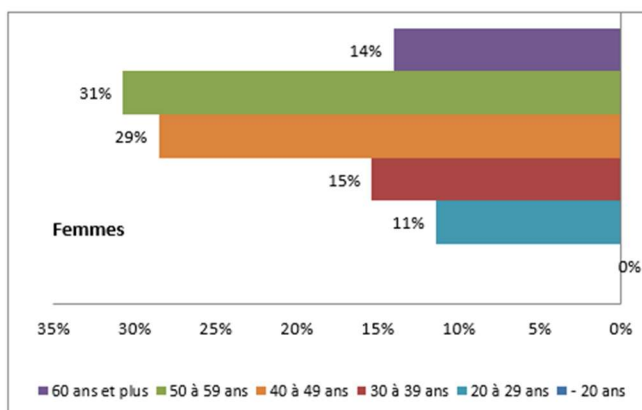
Il en est de même pour le recours au congé parental qui demeure très majoritairement féminin. À titre d'illustration, dans la fonction publique territoriale, près de 97 % des congés parentaux étaient pris par des femmes (DGAFP). Les données plus récentes confirment la persistance de cette tendance, traduisant une répartition encore inégale des responsabilités familiales.

Pyramide des âges

	Femmes	%	Hommes	%
60 ans et plus	32	14%	11	10%
50 à 59 ans	70	31%	33	29%
40 à 49 ans	65	29%	32	28%
30 à 39 ans	35	15%	19	17%
20 à 29 ans	26	11%	18	16%
- 20 ans	0	0%	0	0%
Total	228	100%	113	100%

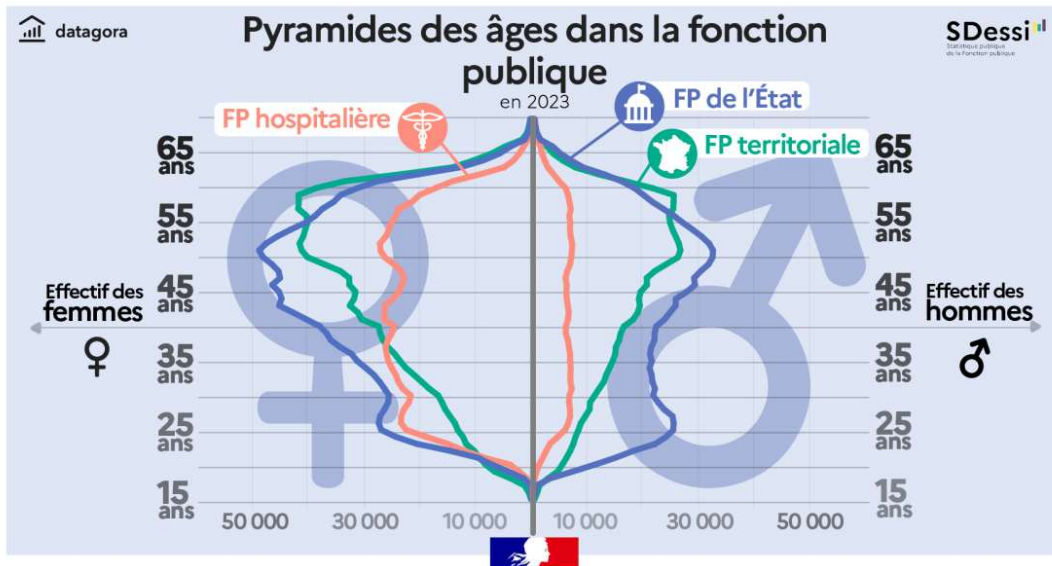
L'âge moyen des agents de la Ville demeure stable par rapport à l'année précédente : il s'établit à 46 ans pour les femmes et à 45 ans pour les hommes.

La part des agents de moins de 30 ans demeure limitée, représentant 11 % des femmes et 16 % des hommes. À l'inverse, les agents âgés de 50 ans et plus constituent une part importante des effectifs, avec 45 % chez les femmes et 39 % chez les hommes. Dans ce contexte, la collectivité veille à favoriser le recrutement de profils plus jeunes, femmes comme hommes, afin d'assurer le renouvellement des effectifs et de rééquilibrer la structure démographique. la ville est engagée dans une démarche de prise en compte du vieillissement du personnel notamment du point de vue médical et de l'aménagement des postes.



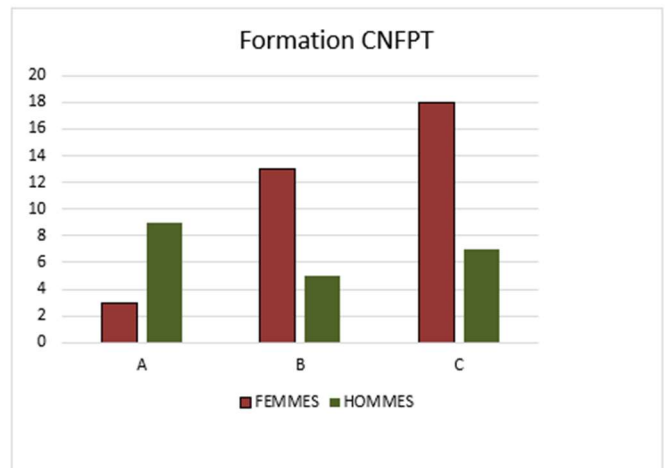
S'agissant du CCAS, l'âge moyen des agents est de 44 ans pour les femmes et de 46 ans pour l'homme, celui-ci étant le seul agent masculin de la structure.

Au niveau national :



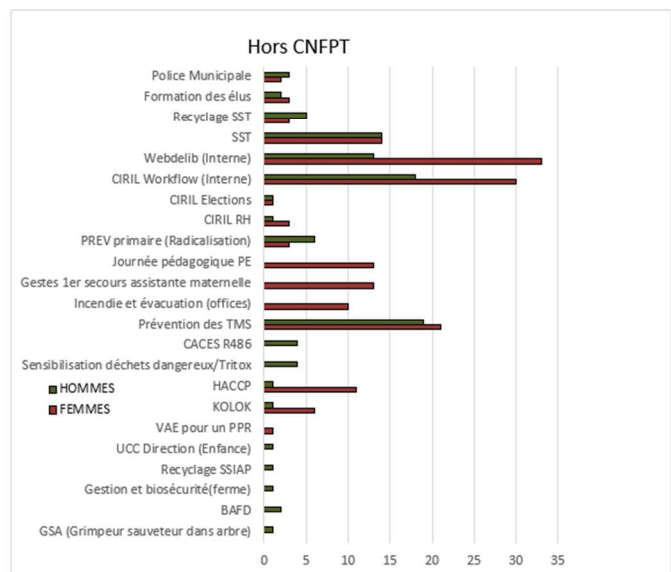
Formations CNFPT

	FEMMES	HOMMES
A	3	9
B	13	5
C	18	7
Total	34	21



Formation Hors CNFPT

	FEMMES	HOMMES
GSA (Grimpeur sauveteur dans arbre)	0	1
BAFD	0	2
Gestion et biosécurité(ferme)	0	1
Recyclage SSIAP	0	1
UCC Direction (Enfance)	0	1
VAE pour un PPR	1	0
KOLOK	6	1
HACCP	11	1
Sensibilisation déchets dangereux/Tritox	0	4
CACES R486	0	4
Prévention des TMS	21	19
Incendie et évacuation (offices)	10	0
Gestes 1 ^{er} secours assistante maternelle	13	0
Journée pédagogique PE	13	0
PREV primaire (Radicalisation)	3	6
CIRIL RH	3	1
CIRIL Elections	1	1
CIRIL Workflow (Interne)	30	18
Webdelib (Interne)	33	13
SST	14	14
Recyclage SST	3	5
Formation des élus	3	2
Police Municipale	2	3
Total	167	98

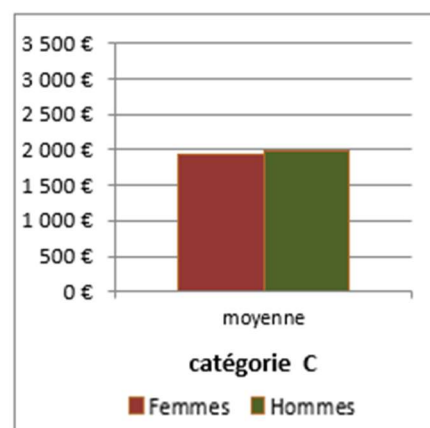
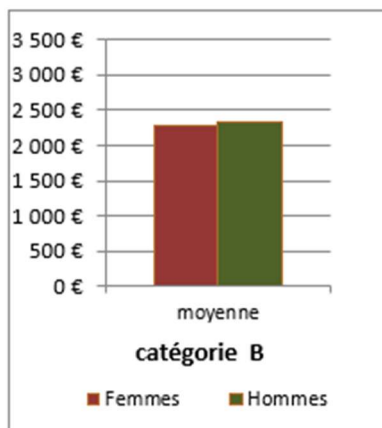
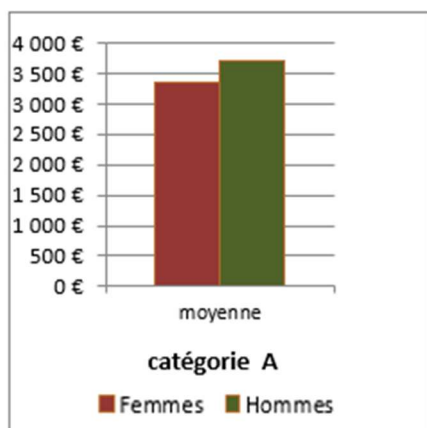


Accusé de réception en préfecture
 095-219504248-20260430-DEL26_065-DE
 Date de télétransmission : 04/05/2026
 Date de réception préfecture : 04/05/2026

En 2025, la majorité des agents ayant bénéficié d'une formation sont des femmes (167 contre 98 hommes), ce qui s'explique notamment par leur représentation plus importante dans les effectifs, mais aussi par une participation particulièrement marquée sur certaines actions de formation notamment dans les domaines de la prévention des risques, de l'hygiène et de la sécurité.

Salaires nets mensuels moyens des agents de la Ville (ramenés en ETP)

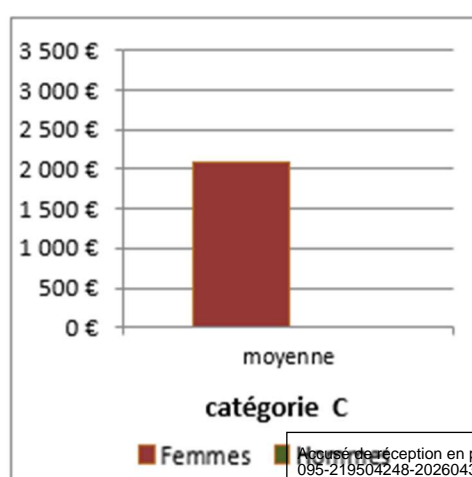
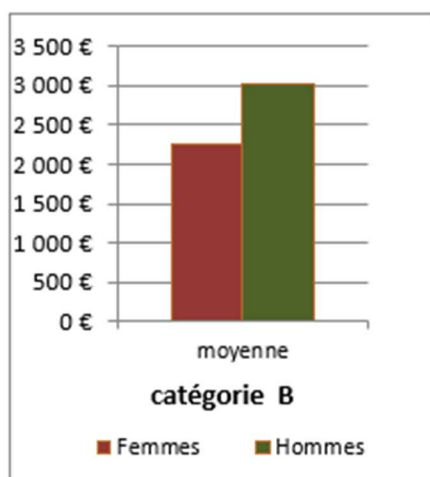
		cat A	cat B	cat C
Femmes	moyenne	3 366 €	2 274 €	1 930 €
Hommes	moyenne	3 716 €	2 343 €	1 983 €
	Différence	-350 €	-69 €	-53 €
	en %	- 10,40	- 3,03	- 2,75



En 2025, malgré l'engagement de la Ville de Montigny-Lès-Cormeilles en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, des écarts de rémunération persistent au détriment des agentes. Ceux-ci demeurent toutefois plus modérés dans les catégories B et C, tandis qu'ils restent plus marqués en catégorie A.

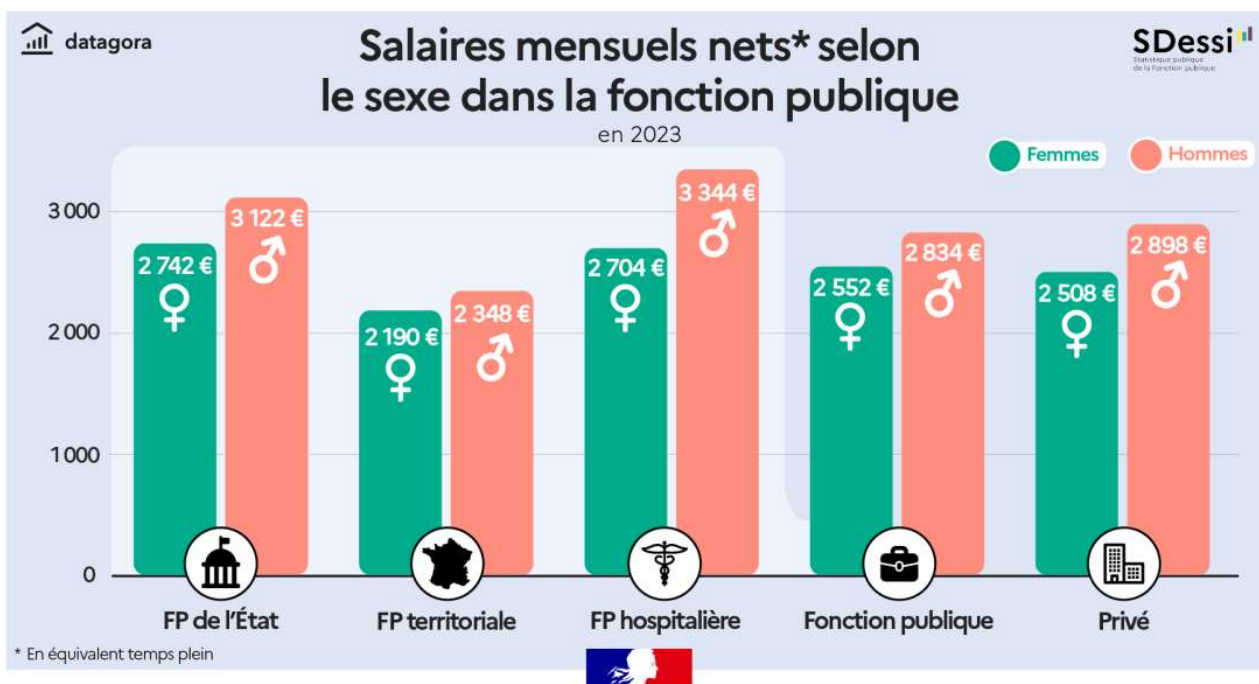
Salaires nets mensuels moyens des agents du CCAS (ramenés en ETP)

		cat B	cat C
Femmes	moyenne	2 245 €	2 094 €
Hommes	moyenne	3 013 €	0 €
	Différence	-768 €	2 094 €
	en %	- 34,22	100,00



Reçu de réception en préfecture
095-219504248-20260430-DEL26_065-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

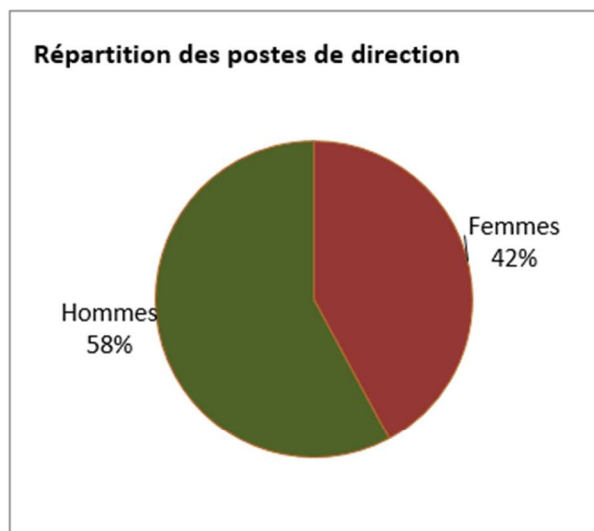
Au niveau national :



Répartition des femmes et des hommes sur les emplois de direction

	Femmes	Hommes	Total
postes de direction*	8	11	19

* Au 1er décembre 2025 : DGS + DGA + DGST + Dir + Dir adj



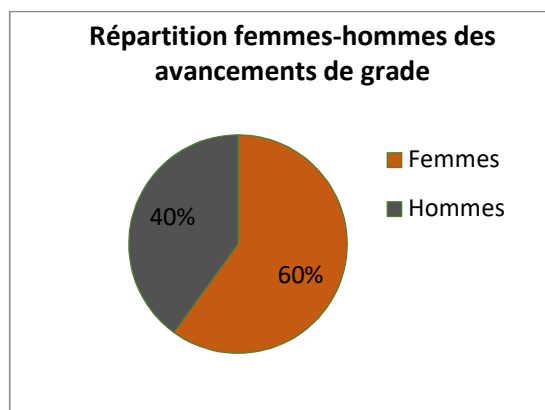
Au niveau national, dans la fonction publique territoriale, les femmes représentent environ 35 % des emplois d'encadrement supérieur et de direction, contre 65 % d'hommes (source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité professionnelle).

Contrairement au niveau national, la part des femmes dans les postes de direction de la ville est de 42%.

Accuse de réception en préfecture
095-219504248-20260430-DEL26_065-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Avancements de grade

	Femmes		Hommes	
	Proposé au CIG	nbre d'avancements	Proposé au CIG	nbre d'avancements
cat A	0	0	3	3
cat B	1	1	3	3
cat C	5	5	1	1
Ensemble	6	6	4	4



Il est important de rappeler que dans le cadre des promotions internes, la liste d'aptitude est établie par le centre de gestion CIG.

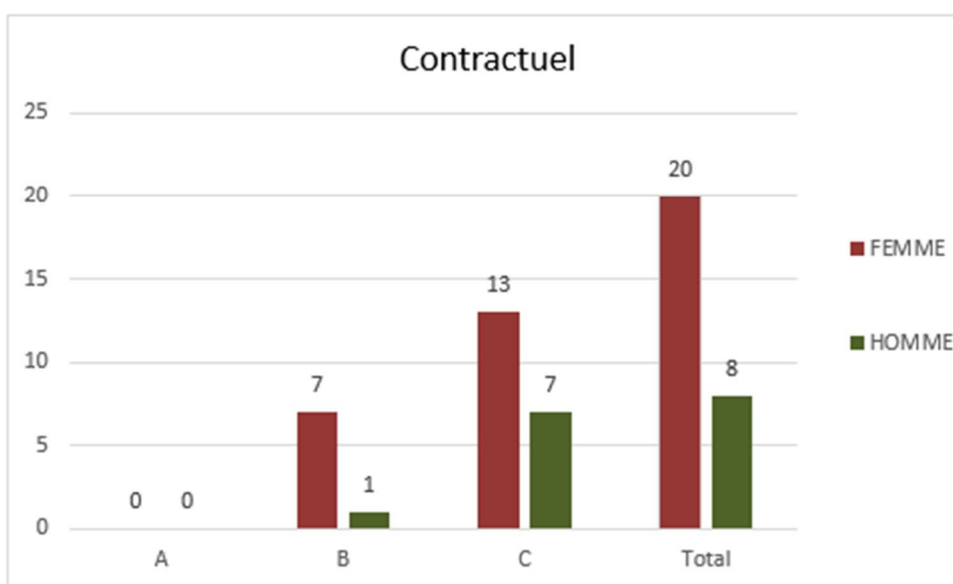
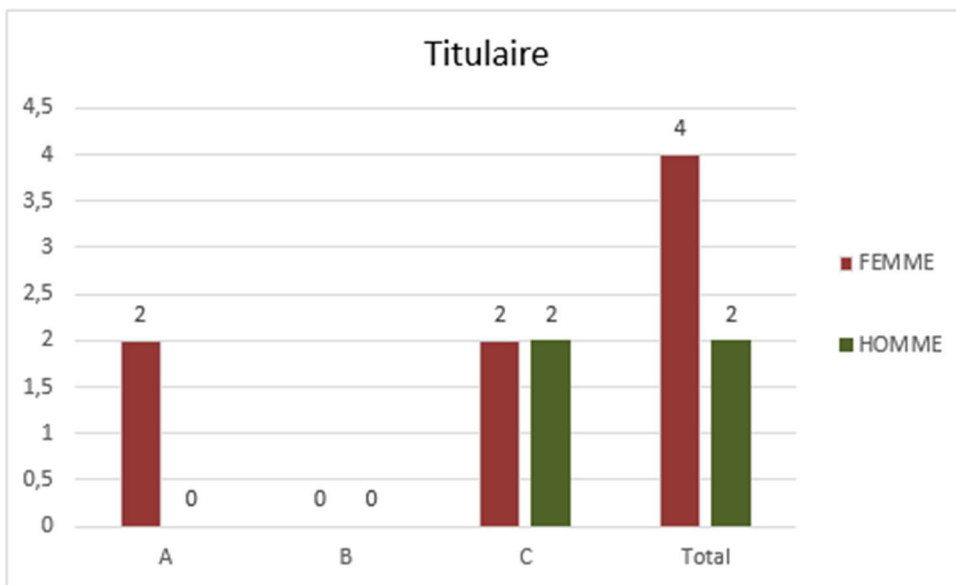
Promotions internes

	Femmes		Hommes	
	Proposé au CIG	nbre de promotion	Proposé au CIG	nbre de promotion
cat A	3	0	3	0
cat B	4	0	7	0
cat C	0	0	1	1
Ensemble	7	0	11	1

Nombre de recrutements (sur postes permanents)

	FEMME		HOMME	
	CONTRACTUEL	TITULAIRE	CONTRACTUEL	TITULAIRE
A	0	2	0	0
B	7	0	1	0
C	13	2	7	2
Total	20	4	8	2

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260430-DEL26_065-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026



Bilan des actions menées et ressources mobilisées

Considérant le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes présenté en comité social territorial (CST), la commune de Montigny-lès-Cormeilles s'inscrit pleinement, depuis plusieurs années, dans une démarche active de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En effet, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe fondamental du service public et un levier de performance des organisations. Inscrite dans les obligations légales des employeurs publics, elle vise à garantir un traitement équitable en matière de recrutement, de rémunération, de déroulement de carrière et de conditions de travail. Cet enjeu reste une volonté municipale marquée.

Les actions mises en place en 2025 ont porté sur :

1. La poursuite d'une politique de recrutement équilibrée

La collectivité veille à favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les recrutements, tous postes, filières et catégories confondus. À ce titre, elle reste mobilisée pour lutter contre :

- les stéréotypes liés aux métiers (les postes de la filière enfance ne sont pas exclusivement féminins, ni les postes techniques exclusivement masculins) ;
- les tensions et évolutions du marché du travail ;
- le contexte socio-économique national pouvant impacter les dynamiques de recrutement.

2. Le suivi des indicateurs en matière d'égalité professionnelle

Les indicateurs du rapport égalité femmes-hommes sont maintenus et suivis régulièrement, notamment à travers :

- la présentation d'un bilan annuel en CST ;
- l'analyse des données sexuées relatives aux avancements et aux promotions internes.

3. La prise en compte de la pénibilité au travail

Des aménagements de postes ont été mis en œuvre, suite aux préconisations des instances compétentes, en particulier pour les agents des écoles (ATSEM et agents d'entretien), fonctions majoritairement occupées par des femmes. Ces actions visent à améliorer les conditions de travail et à favoriser le maintien dans l'emploi.

4. Les actions de sensibilisation et de prévention

Conformément aux lignes directrices de gestion des ressources humaines, la collectivité poursuivra les actions suivantes :

- Renforcer les actions de prévention, en ciblant prioritairement les agents des écoles et des offices, majoritairement féminins, souvent âgés de plus de 50 ans et exposés à des conditions de travail plus exigeantes ;
- Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, en restant à l'écoute des besoins des agents (droit à la déconnexion, facilités pour événements familiaux, prise en compte des contraintes familiales, sans distinction de genre) ;
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travail, notamment par la mise à disposition d'équipements adaptés, comme l'attribution d'une troisième tenue de travail dans les écoles afin de faciliter la gestion et l'entretien des équipements de protection individuelle.

2. POLITIQUES PUBLIQUES : LE VOLET TERRITORIAL

L'état des lieux à Montigny-lès-Cormeilles¹

- 11 546 femmes recensées et 10 844 hommes

	Hommes	%	Femmes	%
0 à 19 ans	3 635	33,5	3 386	29,3
20 à 64 ans	5 992	55,3	6 681	57,9
65 ans ou plus	1 217	11,2	1 479	12,8

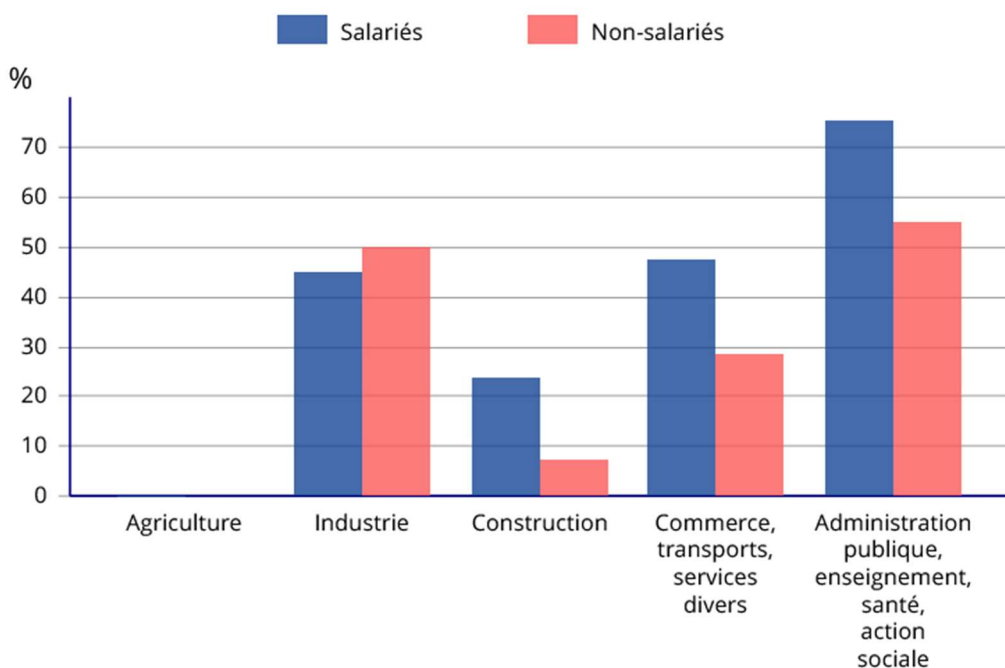
- 7 854 ménages en 2022
 - 1 812 ménages d'une personne (23,1%) dont 1 108 femmes seules (873 en 2015)
 - 1 293 familles monoparentales : 1 181 femmes seules avec enfant(s), ce qui constitue près de la totalité des familles monoparentales

EMPLOI

	Emplois selon le secteur d'activité							
	2011		2016		2022			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	3 810	100,0	4 035	100,0	3 926	100,0	51,8	87,8
Agriculture	0	0,0	0	0,0	2	0,0	0	100
Industrie	258	6,8	171	4,2	184	4,7	45,5	88,9
Construction	353	9,3	314	7,8	301	7,7	19,4	73,8
Commerce, transports, services divers	2 069	54,3	2 342	58,0	2 262	57,6	44,9	86,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 130	29,6	1 209	30,0	1 178	30,0	74,5	93,6

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2022



Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260430-DEL26_065-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

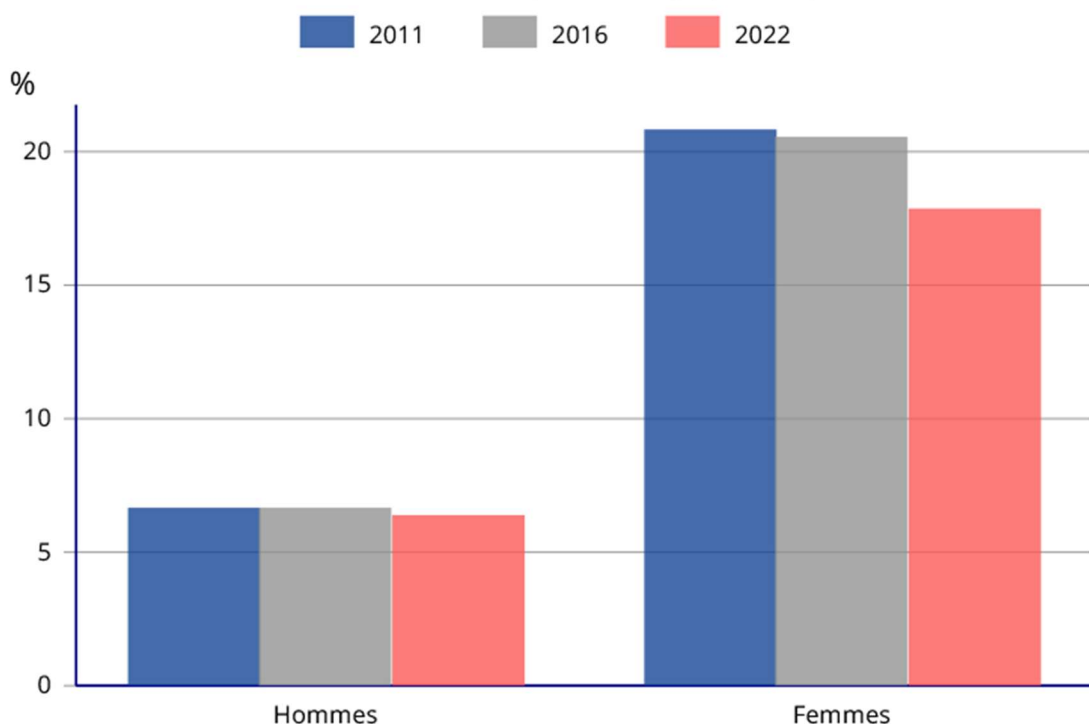
¹ INSEE, RP2022 exploitation principale, géographie au 1^{er} janvier 2025

On constate un taux de féminisation des emplois dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (75,7% des salariés, 55,1% des non-salariés). Dans le commerce/services, ce taux grimpe à 47,5% des salariés, 28,6% des non-salariés.

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2022				
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	4 614	100	4 533	100
Salariés	4 133	89,6	4 258	93,9
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	3 612	78,3	3 683	81,2
Contrats à durée déterminée	293	6,4	393	8,7
Intérim	87	1,9	44	1
Emplois aidés	8	0,2	5	0,1
Apprentissage - Stage	133	2,9	132	2,9
Non-Salariés	482	10,4	276	6,1
Indépendants	244	5,3	186	4,1
Employeurs	237	5,1	89	2,0
Aides familiaux	0	0,0	0	0,0

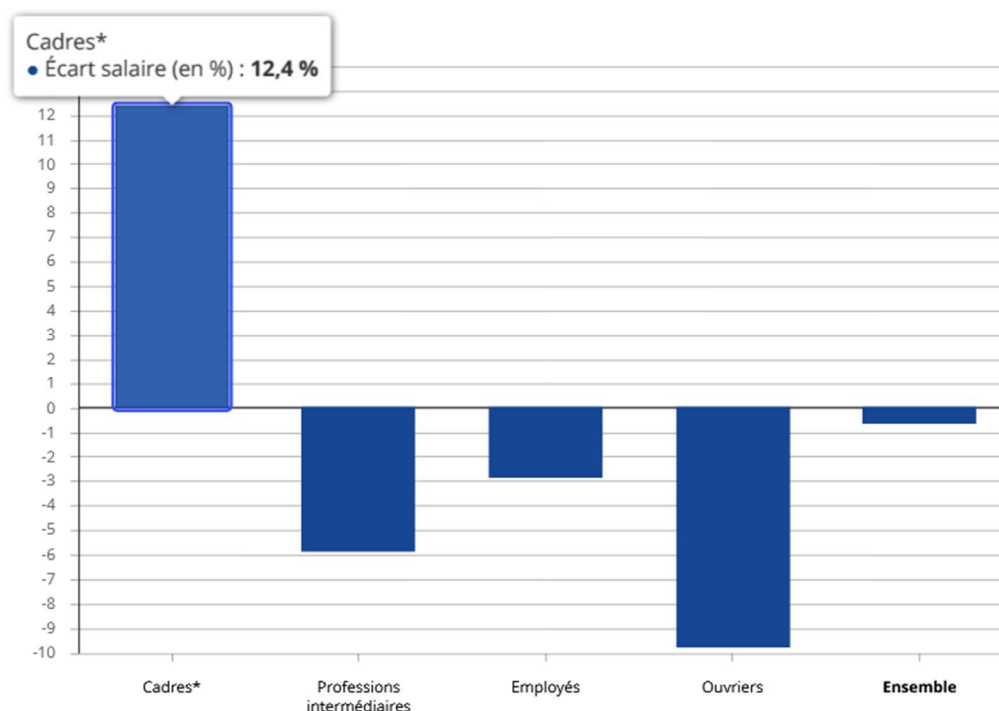
Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



17,8% des femmes salariées de plus de 15 ans sont à temps partiel. Un taux en diminution.

SAL G3 - Écart de salaire net mensuel moyen en EQTP entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2023



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés.

Note : Écart de salaire = (salaires des femmes – salaires des hommes) / salaires des hommes.

Champ : Salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, Base Tous salariés, fichier Postes au lieu de travail en géographie au 01/01/2025.

SAL T1 - Salaire net mensuel moyen en EQTP (en euros) selon l'âge en 2023

Âge	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 25 ans	1 746,6	1 778,1	1 719,7
De 25 à 39 ans	2 178,5	2 184,2	2 173,5
De 40 à 49 ans	2 312,2	2 334,1	2 297,1
De 50 à 54 ans	2 381,4	2 362,1	2 394,4
55 ans ou plus	2 356,7	2 286,7	2 411,1

Note : Pour des raisons de secret statistique (s), les graphiques et tableaux peuvent être incomplets.

Champ : Salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, Base Tous salariés, fichier Postes au lieu de travail en géographie au 01/01/2025.

L'écart s'est fortement réduit.

SCOLARISATION

En 2022	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	1 444	1 056	73,1	71	75,5
6 à 10 ans	1 884	1 793	95,2	96,8	93,6
11 à 14 ans	1 401	1 370	97,8	99,1	96,4
15 à 17 ans	893	848	94,9	93,5	96,6
18 à 24 ans	2 026	1 143	56,4	51,0	62,3
25 à 29 ans	1 317	76	5,7	5,5	6,9
30 ans ou plus	12 696	128	1,0	0,8	1,2

Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

Il est à noter que sur les 7 763 femmes de plus de 15 ans non scolarisés en 2022, 25,1 % des femmes n'a aucun diplôme (23,9 % pour les hommes), 12,6% ont un diplôme niveau bac+2 (10,9% pour les hommes), 9,2% de niveau bac+3/4 (7,5% pour les hommes), 8,9% de niveau bac+5 au moins (9,9% pour les hommes).

- 7 413 femmes âgées entre 15 et 64 ans : 5189 actives (70%), dont 4446 en emploi (60%), en diminution par rapport à 2021.
- 6 824 hommes âgés entre 15 et 64 ans : 5 280 actifs (77,4%), dont 4524 en emploi (66,3%) en stagnation par rapport à 2021.

Bilan des actions menées en 2025 et des ressources mobilisées

La Ville mène au quotidien des actions tournées vers le grand public, en promouvant l'égalité femme/homme. De surcroît, elle est marquée par l'attention toute particulière qu'elle consacre aux droits des femmes.

Lors du mois de mars 2025, le Magazine municipal a consacré sa page histoire aux espaces publics au féminin. De plus une programmation culturelle spécifique a eu lieu au centre culturel Picasso et à l'espace Corot avec respectivement un spectacle de stand up 100% féminin (complet) précédé d'un interlude musical, et une visite poétique le samedi 22 mars 2025 à la Micro-folie consacrée aux femmes.



HISTOIRE

Il était une fois...

LES ESPACES PUBLICS AU FÉMININ

En France en 2023, environ 6% des rues et espaces publics portaient le nom d'une femme. A Montigny-les-Cormelles, ce taux a augmenté ces dernières années. Même si la dénomination des rues est hautement symbolique, elle illustre actuellement les inégalités qui peuvent exister dans la reconnaissance de l'engagement d'une femme dans son domaine de compétence.

Une volonté politique de changer les choses

A Montigny, si les noms de femmes ont orné quelques plaques de rues dès le début de l'adressage, cela s'est accéléré dans les années 2010 (allée Eva-Gonzalez en 2013, allée Simone-Weil en 2016, rue Simone-Weil, place Lucy, allée Myriam-Makeba, impasse Rosa-Parks et parking Suzanne-Morançay en 2018). La Ville, fièrement engagée contre les violences physiques et morales contre les femmes, augmente ainsi leur place dans l'espace public : c'est d'ailleurs place Lucy (première australopithecine connue découverte en 1974), que débute la marche citoyenne qui est passée en 2019 par la rue Barbara (auteur compositrice interprète victime d'inceste dans son enfance), dénommée en 2000.



Cette voie a été rebaptisée en rue Colette (Sidonie-Gabrielle Colette, femme de lettres, actrice et journaliste française, 1873-1954) dans le cadre des aménagements de la ZAC des Frances à la fin des années 70.

Parmi les figures illustres, dans des domaines variés, on compte sur :

Camille Claudel (allée et collège) - Village

Née dans l'Alsace en 1864, Camille Claudel est une célèbre sculptrice, qui dès son adolescence travaille la glaise. Elle prend des cours à Paris sous la direction notamment d'Auguste Rodin dès 1889, qu'elle inspira fortement. Spécialisée dans la bronze, elle recevra en fin de carrière des commandes d'Etat. Diagnostiquée pour une psychose paranoïaque, son internement pendant 30 ans, avant sa mort en 1943 de malnutrition, a fait l'objet de nombreuses controverses.

L'Agence aux Arts France des œuvres les plus célèbres de Camille Claudel, introduite par son mari dans un appartement inhabité de Paris et réfugiée à 10 Montier d'Origny, 1 million d'euros (Elysée 10 Montier d'Origny, Oct. 1989-Gaëlle Paturel / Palais de la Culture)



Simone Weil (allée) - Quartier Croix-Blanche

Née à Paris en 1909, Simone Weil est une philosophe française, inspirée de Platon, qui prendra ouvertement position à plusieurs reprises contre le nazisme. Plutôt proche des idées marxistes, elle s'engagera toutefois en tant que rédactrice dans la résistance au sein des milieux Gaullistes de Londres. Elle écrira notamment idées essentielles pour une nouvelle Constitution ou encore l'enracinement. Elle décède en 1943 de maladie.



La souffrante indomptable, Vierge Le Brun

Louise-Elisabeth Vigée Le Brun (place) - Quartier des Frances

Née le 16 avril 1755 à Paris, Elisabeth Vigée Le Brun est une portraitiste de la Révolution Française et de la Restauration. Elle se fera remarquer au Louvre par Joseph Vernet et Jean-Baptiste Greuze. En 1776, elle est admise à travailler pour la Cour de Louis XVI et deviendra peintre officielle de la reine. En 1789, elle est obligée de quitter la capitale pour se réfugier à Rome, puis parcourra l'Europe entre différentes cours (Autriche, Russie...) jusqu'en 1809 où elle revient en France. Elle meurt le 30 mars 1842 à Paris.



PODIUM

LES 3 NOMS FÉMININS LAÏCS LES PLUS DONNÉS AUX RUES EN FRANCE *

1. Marie Curie (1867-1934)
2. Jeanne d'Arc (1412-1431)
3. George Sand (1804-1876)

Nous avons une rue Pierre et Marie Curie et une rue Jeanne d'Arc au village.

*2016, dans Slat.fr

MNC 407 - MARS 2025 / 11

Drôle de dames

Pour la journée internationale des droits des femmes le 8 mars prochain, le Centre culturel Picasso accueille un stand-up 100% féminin : le Point-Virgule fait sa tournée avec trois humoristes. Rencontre avec Antoinette Colin, directrice artistique du Point-Virgule.

Présentez-nous le spectacle du 8 mars ?

Le Point-Virgule fait sa tournée, c'est trois artistes, trois univers, trois écritures... très différents et complémentaires. Ces trois humoristes font partie de la programmation et des tournées du Point-Virgule. Le public va pouvoir passer un bon moment aux côtés d'Emy, Flora Amara et Anne Cahen.

Ce spectacle est programmé le jour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, que représente cette date pour vous ?

Cela reste encore rare d'avoir des plateaux 100% féminin. Dans mon travail au quotidien, je fais en sorte que ce ne soit pas l'exception de programmer des femmes. Pour le moment, prenons au moins ce qui nous est donné et savourons ces moments tous ensemble.

En quoi consiste votre métier ?

Nous sommes des dénicheurs de talents. Mon travail consiste à faire du repérage et suivre l'évolution de l'artiste. Le Point-Virgule va fêter cette année ses 50 ans d'histoire. On a aussi bien les plus anciens comme Jean-Marie Bigard, Elie Kakou, Florence Foresti qui ont démarré chez nous, mais également la nouvelle génération comme Fary, Bérangère Krief ou encore Alex Lutz.

Un conseil pour un jeune qui voudrait débiter sa carrière d'humoriste ?

Ecrire, savoir s'entourer, avoir déjà un sketch d'au moins 5 minutes qui tient la route. Il ne faut pas être que dans l'improvisation mais vraiment dans l'écriture. Il faut aussi avoir la volonté de monter sur scène et de ne pas être que dans l'improvisation.

Samedi
8
mars
20H30

Stand **p**
Dans le cadre
de la journée internationale
des droits des femmes

LE POINT VIRGULE

FAIT SA
TOURNÉE



Emy



Flora Amara



Anne Cahen

UN PLATEAU 100% FÉMININ
+ CONCERT DE CLAIRE ROIGNANT
EN 1^{re} PARTIE

Le Point-Virgule fait sa tournée, Première partie :
Samedi 8 mars de 20h30 à 22h30 au Centre Culturel Picasso à 21
095-21950248-20260430-DE-26-060806
Date de télétransmission : 04/05/2025
Date de réception préfecture : 04/05/2026

■ Une permanence pour les personnes victimes de violences

La Ville a fait le choix de mettre en place depuis le 15 septembre 2020, chaque mardi de 14h à 17h30 l'association CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) - France Victimes 95 organise une permanence pour toutes les Ignymontaines et les Ignymontains victimes de violences. Cette permanence, dotée d'une subvention municipale, est gratuite pour l'usager et couverte par le secret professionnel.

Les victimes sont écoutées et orientées vers le bon interlocuteur. Une juriste assure l'accueil des victimes au premier étage de l'école Paul Cézanne, 134 rue du Général de Gaulle.

Entre 2020 et 2022, 74 personnes ont été reçues.

- **2023 : 71 personnes accueillies** (61 Ignymontains) pour 181 demandes, 81,7 % sont des femmes. 50,3% des demandes concernent le droit de la famille, 26% les violences sexistes, sexuelles et discriminations. Il est à préciser que trois habitants de Montigny-lès-Cormeilles ont bénéficié du dispositif Téléphone Grave Danger en 2023 et que les Ignymontain(e)s ont également bénéficié de 239 entretiens sur d'autres permanences du CIDFF (principalement du bureau de protection des victimes du tribunal judiciaire de Pontoise)
- **2024 : 102 personnes accueillies** (dont 95 Ignymontains) pour 158 demandes traitées principalement sur le droit de la famille (51,3%), 29,1% sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et discriminations. 82,3% sont des femmes. 21,6% victimes d'infractions pénales. Il faut noter que 317 entretiens d'Ignymontain(e)s ont eu lieu sur les autres permanences du CIDFF dans le département. 7 Ignymontaines ont bénéficié du dispositif Téléphone Grave Danger.
- **Au 30/09/2025 : 90 personnes accueillies** (77 Ignymontains, 70% de femmes). 23% sont victimes d'infractions pénales. Sur les 196 demandes, 17% sont liées à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, 40% sur le droit de la famille.

En plus de cette permanence spécifique, le service Prévention-Contrat de Ville se compose depuis mai 2022 d'une professionnelle disponible rapidement sur la ville dans des locaux neutres. Elle peut apporter son soutien aux personnes en difficulté. L'entretien est libre et n'engage pas la personne. Le service Prévention peut orienter les personnes vers les différentes structures existantes selon les problématiques abordées.

■ Un Forum Santé dédié à la santé des femmes et des enfants le 04 octobre 2025

La Ville et ses partenaires (professionnels de santé, associations, la CPAM ou encore la PMI, la médiathèque Georges-Brassens, la Maison du diabète, la mutuelle 2AH...) ont organisé une journée dédiée au soin, à la santé et au bien-être. Au programme : des stands, des ateliers et des animations pour aborder des thèmes du quotidien : prévention des accidents domestiques, santé mentale et physique des femmes et des enfants, ou encore la nutrition.

Un village rose était également installé : des stands dédiés à la sensibilisation et à la prévention du cancer du sein dans le cadre de l'opération Octobre rose en partenariat avec la Ligue contre le cancer - Comité du Val d'Oise, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des cancers d'Île-de-France (CRCDC), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Une exposition sur le cancer du sein et ses moyens de dépistage était aussi mise en place (10h-17h) ainsi qu'un atelier Palp'action (14h-17h). En effet, pour rappel on recommande aux femmes de réaliser l'autopalpation une fois par mois. En plus de la consultation annuelle et des mammographies, l'autopalpation peut aider à un dépistage précoce du cancer du sein. Il est important de transmettre notamment aux jeunes le désir d'aimer leur corps, de mieux le connaître pour mieux le protéger. Lorsque le cancer du sein est détecté tôt, le taux de survie à 5 ans est de 99%, selon l'Institut national du cancer. En présence d'un professionnel de santé, ces stands ont permis aux habitants de s'informer, d'échanger avec les professionnels et de repartir avec des outils dépliant, rubans rose

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260430-DEL26_065-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026



En marge du forum santé, un distributeur de serviettes hygiéniques a été installé à l'espace Nelson-Mandela grâce au partenariat avec l'association Marguerite & Cie (changeons les règles). Il suffit pour pouvoir en bénéficier gratuitement de s'adresser à un agent du service jeunesse.

■ **Organisation d'évènements culturels de sensibilisation aux violences faites aux femmes #Avec elles**

Ce projet s'inscrit pleinement dans la mouvance impulsée par la ville de Montigny afin de lutter contre toutes formes de violences avec la mise en œuvre d'action d'aide aux victimes sur le plan juridique, social, éducatif et sécuritaire.

La semaine de lutte contre les violences faites aux femmes mobilise et sensibilise un grand nombre d'habitants depuis la première édition en novembre 2019 grâce à un plan de communication sur la ville et le bassin de l'agglomération Val PARISIS (affichages, 9800 magazines, panneaux lumineux, distribution de violentomètre ...).

La communication autour de l'évènement

- Une campagne d'affichage partout en Ville pour sensibiliser et interpeller dès début novembre. En conservant notre hashtag #MontignyAvecElles.
- La diffusion d'un teaser par notre marraine Amelie ETASSE au cinéma de la Ville ainsi que sur nos réseaux sociaux
- Diffusion de l'information de la marche dans les télévisions des pompes de station-service dotées d'écrans Fill up pour 3 semaines de diffusion sur les deux stations Montigny les Cormeilles et Franconville
- Diffusion de l'information de la marche dans les écrans des gares de proximités avec Media gare et la SNCF de Montigny-Beauchamp, Cormeilles, Franconville et Taverny



Distribution de violentomètre dans toute la ville et d'un dépliant réactualisé avec les ressources locales de prise en charge des victimes sur les places stratégiques de la ville : Au marché, à la galerie commerciale Carrefour et à la gare etc... deux équipes ont été créés à l'occasion avec les brigades vertes, quelques agents volontaires, les éducateurs de l'association de prévention spécialisée AIGUILLAGE, les référentes santé de la mission locale de la Vallée de Montmorency, les référentes de parcours du programme de réussite éducative, l'association mon âme soeur et le service prévention.



95 personnes ont été ainsi sensibilisées.

La sensibilisation

En 2025, une affiche à destination des WC femmes, dans les ERP de la ville et des vestiaires des agents femmes (PM, écoles etc...) a été créé afin de favoriser la prise en charge de victime de violence « je veux parler à Frida » avec les numéros de téléphones utiles et l'invitation à venir à la marche.

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260430-DEL26_065-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Ciné débat avec le documentaire « Légistes aux côtés des vivants » documentaire de Marion Angelosanto : avec la réalisatrice et avec la présence du Docteur Bernard MARC pour l'axe « formation

» pour les agents et partenaires en face à face avec la population pour renforcer le dépistage, l'orientation et la prise en charge des femmes victime de violences.

À l'unité médico-judiciaire de l'hôpital de Compiègne, le Dr Bernard Marc et son équipe accueillent chaque jour des victimes vivantes, mais blessées dans leur chair et leur âme. Violences sexuelles, parentales, psychologiques ou accidentelles, leurs corps devenus scènes de crime sont examinés avec l'infinie délicatesse de ce légiste chevronné qui, depuis quarante ans, recueille à chaud des récits d'agression souvent déchirants. Dans la confidentialité de sa consultation, d'autres souffrances cachées et parfois anciennes se dévoilent enfin. Ici, les victimes posent la première pierre de leur reconstruction et entament leur long parcours judiciaire.



Ce film a proposé une immersion sensible dans le quotidien de cette unité médico-judiciaire, où se dessine une anatomie de la violence ordinaire.

Ce documentaire a été suivi d'un débat animé par Marion Angelosanto autrice du documentaire, du Dr Bernard MARC et de Emilie DAVI Travailleuse sociale au pôle psycho social du commissariat d'Ermont Ainsi 49 professionnels étaient présents avec des agents de la ville de Montigny, des partenaires institutionnels ainsi que des représentants d'associations locales.

Projections sur plages horaires pour les collégiens et tout public.



Cinéma au centre culturel Picasso le film "Jamais plus"

Lily Bloom décide de quitter sa ville natale du Maine pour ouvrir sa propre boutique de fleurs à Boston. Sur place, elle fait la rencontre de Ryle Kincaid, un beau neurochirurgien avec qui elle développe une relation passionnelle foudroyante. Mais, alors qu'elle tombe follement amoureuse de lui, certains aspects de sa personnalité se manifestent et lui rappellent trop bien la relation malsaine de ses parents. Lorsque son premier amour, Atlas Corrigan, revient soudain dans sa vie, Lily doit prendre une décision difficile mais cruciale pour son futur.

3 classes de 4eme de collège Louis-Aragon étaient présents pour la projection du film "Jamais plus" le 25 novembre au matin au Centre culturel Picasso.

En comptant 2 accompagnateurs par classe, cela fait un total de 90 personnes.

42 personnes étaient présentes pour la projection du film "Jamais plus" le 25 novembre à 20h au Centre culturel Picasso.

Les deux projections ont été suivies d'un échange avec les représentants du CIDFF-France Victimes 95 et les participants. Les intervenantes ont pu se présenter et parler de leurs missions et de leur rôle dans la prise en charge des personnes victimes de violences.

La Grande Marche

Départ Place Lucy et arrivée à l'espace Léonard-de- Vinci dans les rues de la Ville. Avec de la musique au départ et à l'arrivée et slogan dans le cortège. L'action se voit revisitée avec l'organisation en amont d'un temps fort organisé par le CASEC, le Comité des agents de la ville avec la réalisation de tee shirt floqué, un point de convivialité et la distribution de lampions pour les participants à la marche.



A l'arrivée de la marche, des ateliers ont été mis en place avec :

- Une Exposition et Rétrospective sur les différentes campagnes de communication était installées
- Animation avec la Micro Folie nomade la proposition mettait en avant les femmes artistes reconnues par des hommes avec les œuvres qu'elles ont réalisées

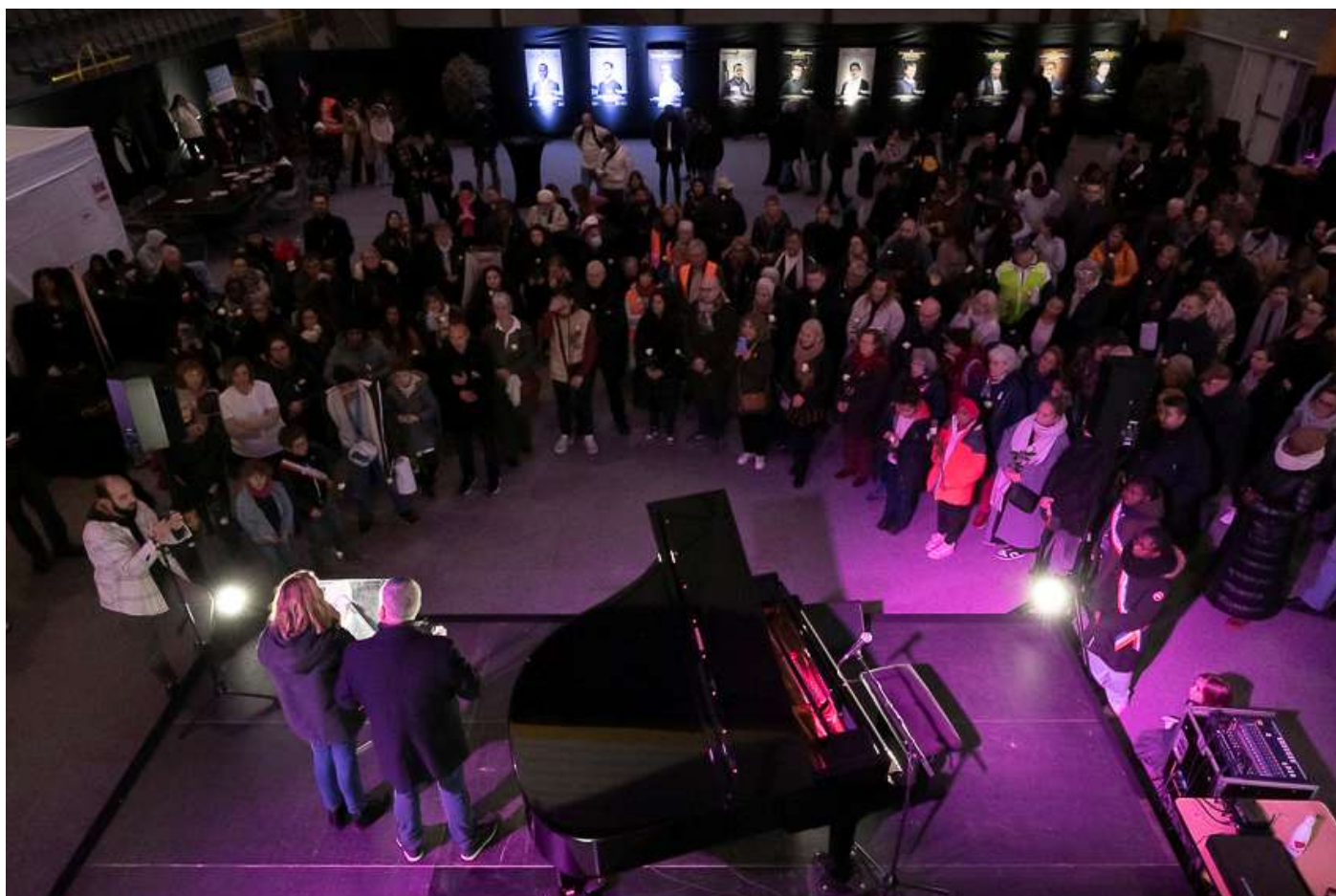
L'idée est de diffuser cette playlist durant l'événement dans un espace feutré et cosy permettant à chacun de venir admirer les œuvres des femmes artistes et talentueuse afin de faire un pied de nez aux femmes objets que l'on maltraite.

- L'artiste ORELLE a chanté une playlist de chansons sur la thématique pendant toute la durée des ateliers

- L'association de prévention spécialisée Aiguillage a fabriqué en amont de la marche annuelle, des badges et des magnets avec les jeunes. Des messages de sensibilisation (stop à la violence...) ont été créés avec les jeunes avec les numéros utiles 3919 etc... Les éducateurs présents à la marche avec un groupe de 15 jeunes, ont pu à l'issue de la marche les distribuer aux participants.

- Mise en place de 2 réalisations d'une œuvre collective permettant l'expression des participants à la marche et des collégiens avant le début de la marche pour la création d'une banderole avec l'artiste «LORELLA». Ces actions ont réuni 1 classe de 4ième du collège Aragon ainsi que 37 personnes venues à la marche.





De plus, depuis février 2026, une sculpture conçue par l'artiste Rebecca Vitali, représentant un corps de femme, sous un grand drap, empêchée de ses mouvements, est installée dans le hall de la Mairie Picasso. Lors de l'arrivée de la marche, les habitants participants ont pu plier des cœurs en origami afin de les apposer dessus pour soutenir et aider « les femmes victimes ».

La marche a réuni plus de 350 participants.



L'axe sensibilisation pour toutes et tous en clôture

- Le samedi 29 novembre de 15h à 17h : Une visite poétique avec une conférence « Reg'ART » avec la micro folie proposée par le service culturel et la médiathèque. La thématique a été axée sur la représentation de la maltraitance des femmes dans l'Art.

9 personnes ont assisté à cette action.

En conclusion, ce projet qui est porté haut et fort par la Ville de Montigny-lès-Cormeilles éveille les consciences. Il permet aussi autour d'actions dédiées d'organiser les ressources qui se mettent en œuvre (maillage institutionnel et associatif).

A noter que ce travail de sensibilisation et de réseau a une vraie incidence sur la libération de la parole et le nombre de dépôt de plaintes pour violences sexuelles ou sexistes.

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260430-DEL26_065-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

- **Mise à jour du guide à l'attention des femmes victimes de violence**

En novembre 2019, la ville a édité un guide répertoriant tous les acteurs et dispositifs mis en place à Montigny ou aux alentours par la ville et ses partenaires à l'attention des femmes victimes de violences, ou de leurs proches. Parmi les partenaires, évidemment le CIDFF mais aussi Voix de femmes... Le guide a été repensé en 2022 et le réseau a évolué en 2023 et 2024.



- **L'inauguration du parc Gisèle-Halimi**

En décembre 2025, la ville a inauguré le parc Gisèle-Halimi, situé dans le quartier de la gare, rendant hommage à l'avocate, militante féministe et symbole de la cause des femmes.



Accusé de réception en préfecture
 095-219504248-20260430-DEL26_065-DE
 Date de télétransmission : 04/05/2026
 Date de réception préfecture : 04/05/2026